

# Cantine scolaire

01/09/2017

Commune de Brue-Auriac

Mairie : 04 98 05 26 26

## Règles de fonctionnement :

- 1) La cantine est organisée par la municipalité et comprend :
  - le personnel municipal,
  - la mise à disposition des locaux,
  - la surveillance des enfants pendant la durée du temps de cantine,
  - les repas qui sont fournis par un prestataire de service en liaison froide puis réchauffés sur place.
- 2) Une participation unique est demandée aux familles désirant bénéficier de ce service.
- 3) L'inscription et le paiement pour un mois se font **EXCLUSIVEMENT en Mairie selon le calendrier transmis**.

Toute inscription faite après la période prévue se verra appliquer un tarif de **3,43 €** par repas.
- 4) **Chaque repas commandé est dû. En cas d'absence de l'enfant il est impératif de fournir un certificat médical à la mairie afin de reporter les repas sur le mois suivant. Le 1<sup>er</sup> jour d'absence étant perdu.**
- 5) **Aucun report ne pourra être accepté pour convenances personnelles.**
- 6) Situations occasionnant un report à titre exceptionnel :
  - Report sans perte du premier jour : Jours de grève ou Absence d'un enseignant connue la veille au plus tard
  - Report avec perte du premier jour : Absence d'un enseignant connue le matin ou Maladie de l'enfant signalée (certificat médical obligatoire à produire en **Mairie**)
- 7) Discipline : Chaque enfant doit se comporter correctement durant le temps de cantine.

En cas de manquements graves, l'exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée après avertissement et notification aux parents : le 2<sup>ème</sup> avertissement entraînera une exclusion d'une semaine, le troisième une exclusion définitive de la cantine.
- 8) Le bénéfice du service de cantine implique l'acceptation des présentes règles de fonctionnement.
- 9) La municipalité se réserve le droit de modifier les règles de fonctionnement de la cantine dans le respect des règles en vigueur et s'engage à en informer les familles.
- 10) Une liste de diffusion permet aux parents qui en font la demande de recevoir toutes les infos concernant le service de cantine : rappel mensuel des dates d'inscription, menus du mois...  
([listedif.mairie.ba@orange.fr](mailto:listedif.mairie.ba@orange.fr))

NB : Un panneau spécifique à la cantine est placé à l'entrée de l'école.

Le Maire  
André ROUSSELET